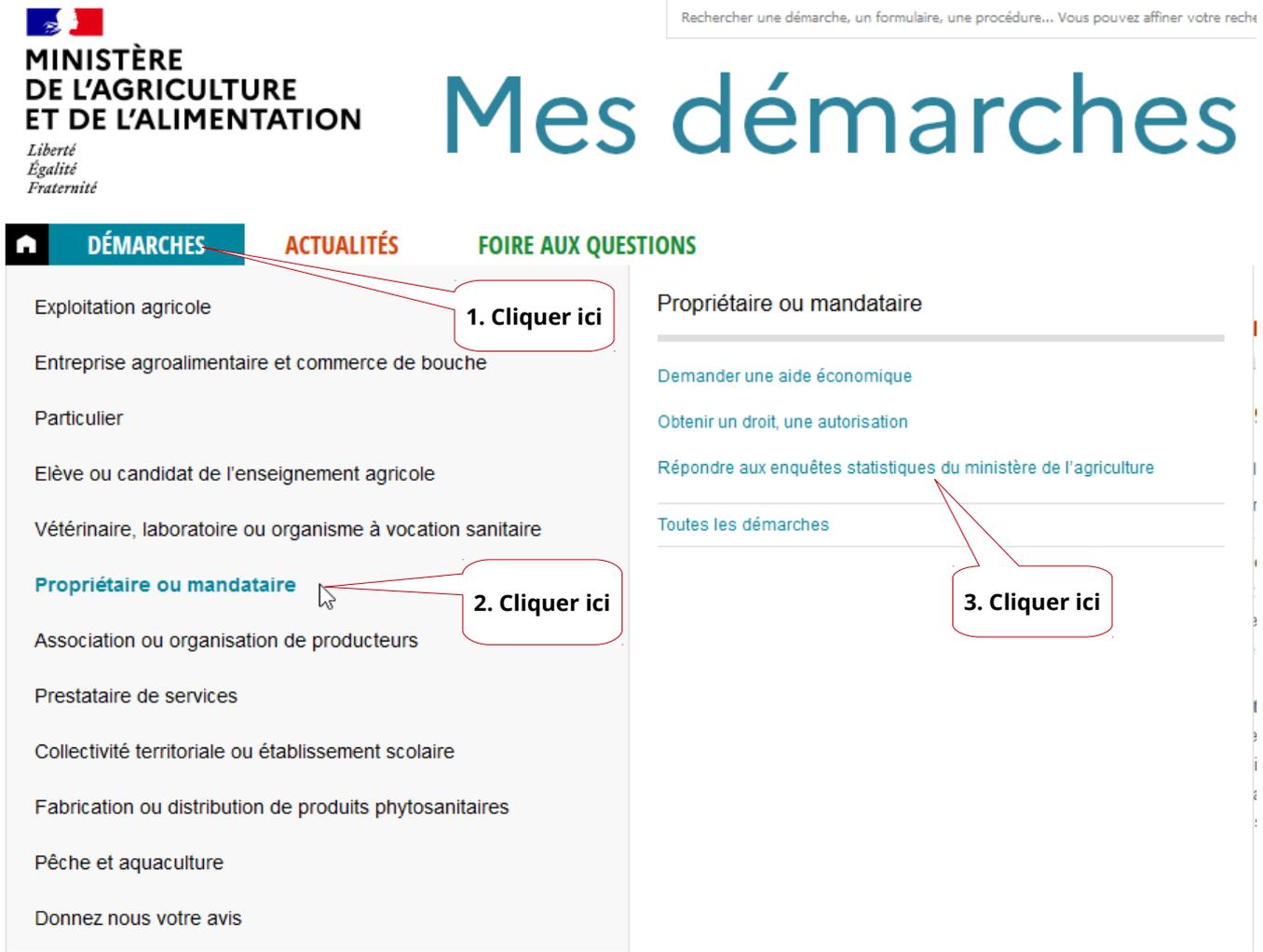


Accéder à l'enquête Exploitations forestières et Scieries en 2023 **via le site « mesdémarches » du ministère en charge de l'agriculture.**

3/ Rendez-vous à l'adresse : <http://www.mesdémarches.agriculture.gouv.fr/>

3.1/ Démarches/Propriétaires ou opérateurs forestiers/Répondre aux enquêtes :



3.2/ Répondre à l'Enquête Annuelle Exploitations forestières et Scieries :



3.3/ Enquête Annuelle Exploitations forestières et Scieries :

Propriétaire ou mandataire

Demander une aide économique

Obtenir un droit, une autorisation

Répondre aux enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture

Toutes les démarches

Démarches les + consultées

Demander une autorisation administrative de coupe de bois

Défricher une forêt

Plan simple de gestion (PSG)

Enquête Annuelle Exploitations forestières et Scieries

Demander l'enregistrement au registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Enquête Annuelle Exploitations forestières et Scieries

Déclaration Mis à jour le 15/02/2023



Le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture collecte les volumes de bois récoltés et les productions de sciages auprès des exploitants forestiers et les entreprises de transformation du bois.

POUR QUI

Les exploitants forestiers et les entreprises de transformation du bois.

QUAND

Chaque année.

COMMENT

L'entreprise indique dans le questionnaire les volumes récoltés ou transformés.

Services complémentaires

Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Annuaire de l'administration

Office national des forêts

Forêt privée française

Donnez votre avis

Télé-procédure

Pour effectuer votre déclaration en ligne pour l'enquête annuelle, vous devez être inscrit auprès du ministère chargé de l'agriculture (compte créé et activé).

Attention, depuis janvier 2020, les modalités d'authentification du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ont changé.

• Première étape :

Vous devez vous créer et activer un compte sur

<https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> qui sera valable pour vos prochaines déclarations.

- Voir les plaquettes de présentation [créer mon compte](#)  - 300.1 ko - 16/10/2020 et [m'authentifier](#)  - 233.4 ko - 16/10/2020

- Pour plus de précisions, vous pouvez consulter la [page de présentation du compte d'authentification](#), ou la [foire aux questions](#)
Cette étape n'est à réaliser qu'une seule fois.

• Deuxième étape :

vous pouvez accéder à l'enquête : [Exploitations forestières et Scieries](#)

En cas de difficulté d'utilisation, préférez le recours à [Mozilla Firefox](#) dans une version récente : le ministère qualifie d'abord ses outils avec ce navigateur, mais vise bien l'alignement sur les normes et standards techniques du web.

5. Cliquer ici

Pour en savoir plus

- [Mentions Légales Sécurité](#)  - 50.6 ko - 07/02/2020
- [RGPD_2023](#)  - 48.8 ko - 13/12/2022

3.4/ Authentification :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Vous ne disposez pas de compte de connexion **mon compte** ? [Cliquez ici](#)
Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? [Cliquez ici](#)

⚠ Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez créer votre compte agricole, en cliquant ici

Si vous avez créé votre identifiant et votre mot de passe sur le compte agricole, vous commencez directement ici

Par identifiant

Identifiant ou E-mel

Mot de passe

M'AUTHTIFIER

Adresse électronique utilisée pour créer le compte

Mot de passe renseigné au moment de la création du compte

3.5/ Accès au questionnaire, saisie du code d'accès :

Saisie du code d'accès

* Merci de saisir votre code pour accéder à votre (vos) questionnaire(s) :

Rappel : Ce code d'accès vous a été transmis par courrier ou courrier électronique par le Ministère. Il est important de le saisir en respectant le format ainsi que les majuscules et les minuscules.

Assistance de l'enquête :

- [Par courrier électronique](#)
- Par fax : Coordonnées disponibles dans le courrier reçu

[Annuler](#) [Valider](#)

6. Saisir le code d'accès mentionné en bas à droite du courrier

7. Cliquer sur Valider

Votre code d'accès validé, vous accédez à votre questionnaire.

3.6/ Un code d'accès unique

Pour l'enquête **Exploitations forestières et Scieries**, à chaque questionnaire correspond un code d'accès unique.

Si vous répondez pour plusieurs questionnaires, merci de modifier le dernier code d'accès saisi.

3.7/ Saisie des données

Pour saisir les données, cliquer sur « **Mon questionnaire** » puis sur « **Commencer la saisie** »

1 Pour saisir les données cliquer sur «Mon questionnaire»

2 Enfin cliquer sur « Commencer la saisie »

Merci d'utiliser les boutons Etape suivante ou bien Etape précédente pour naviguer dans le questionnaire et non pas les flèches de votre navigateur qui vous permettent d'avancer ou de reculer. L'enregistrement des données s'effectue lorsque vous accéder à l'étape suivante.

Les pages sont pré-remplies avec les données de l'enquête 2022.

La saisie se poursuit de page en page en cliquant sur Etape suivante et se termine après avoir **Validé** en cliquant sur Valider le questionnaire de l'étape Validation du questionnaire.

3.8/ Documentation disponible :

3 Cliquez ici pour découvrir la documentation mise à disposition

Catégorie	Document
Coefficients de conversion	Coefficients de conversion pour l'enquête Exploitation forestière
	Coefficients de conversion pour l'enquête Scierie
Questionnaires	Questionnaire Exploitation Forestière Volet 1
	Questionnaire Sciage, rabotage-ponçage et imprégnation du bois Volet 2
Notices	Notice Exploitation Forestière
	Notice Sciage, rabotage-ponçage et imprégnation du bois
Résultats	Récolte de bois en 2020
	Production de scieries en 2020
	Avisaire Chiffres et Données
Informations légales	Mentions légales
	Règlement général sur la protection des données

En cliquant sur la rubrique « Documentation » vous trouverez :

- les coefficients de conversion des unités (tonne, m³, stère...)
- les questionnaires vierges Volet 1 Exploitations forestières et Volet 2 Scieries
- les notices explicatives
- les derniers résultats de l'enquête
- les mentions légales
- le règlement général sur la protection des données.